

Fiche de préinscription Structures Petite Enfance

Date de la demande :

N° allocataire CAF :

Structures choisies (par ordre de priorité) :

Multi Accueil « A l'Abord'Age », Bléré

Multi Accueil « Les Lucioles », Athée sur Cher

Micro crèche « Les p'tites Margottes », Francueil

Les demandes d'Accueil régulier au sein des structures Petite Enfance de la Communauté de Communes de Bléré Val de cher sont soumises à une commission d'Attribution des Places (CAP) au printemps de chaque année, pour un accueil prévu à partir du mois de septembre de l'année en cours (exemple : si vous déposez votre demande en juillet 2022, elle sera étudiée en CAP au printemps 2023, pour un accueil en septembre 2023).

Vous serez contacté un peu avant la commission d'attribution des places pour confirmer et actualiser vos besoins et informations.

Si une place vous est attribuée, seules les indications notées sur la fiche de préinscription actualisée seront valables pour votre contrat définitif. Les temps de transmissions à l'arrivée et au départ de votre enfant doivent être compris dans les temps d'accueil.

Les Responsables légaux

RESPONSABLE A :

Nom et prénom :

Profession :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

RESPONSABLE B :

Nom et prénom :

Profession :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse :

Adresse mail :

Le foyer

Nombre d'enfants à charge (hors grossesses en cours) :

Prénom de l'enfant 1 :

Date de naissance de l'enfant 1 :

Prénom de l'enfant 2 :

Date de naissance de l'enfant 2 :

Prénom de l'enfant 3 :

Date de naissance de l'enfant 3 :

Présence d'enfant porteur de handicap au sein du foyer : Oui Non

Demande de temps d'accueil pour le ou les enfants concernés

Date de début d'accueil souhaitée :

Date de fin du contrat envisagée :

Enfant n°1 - NOM / Prénom :

Date de naissance **ou** date d'accouchement prévue :

Enfant n°2 - NOM / Prénom :

Date de naissance **ou** date d'accouchement prévue :

Pouvez-vous indiquer le nombre d'heures de présence de votre enfant au sein des structures petite enfance sur une semaine heures.

- ⇒ Merci d'indiquer les heures auxquelles votre enfant(s) sera présent en fonction des jours dans le tableau ci-dessous.
- ⇒ Si certaines journées, vous ne souhaitez pas d'accueil pour votre enfant(s), ne rien indiquer dans la case correspondante.
- ⇒ Les contrats peuvent être établis et facturés au ¼ heure près. Pour tout retard ou dépassement du contrat, la facturation se fera à la ½ heure.

Jours de présence	Horaires de présence Ouverture des structures entre 7h30 et 18h30
Lundi	De h à h
Mardi	De h à h
Mercredi	De h à h
Jedi	De h à h
Vendredi	De h à h

Remarques concernant le temps d'accueil (planning variable, etc.), l'enfant ou la situation familiale :

.....

Si notre enfant ne peut pas être accueilli suite à cette Commission, je souhaite que ma demande soit reconduite l'année prochaine :

O OUI O NON



Fiche à retourner à la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher - par mail ou courrier.
 Déposer la fiche directement en structure d'accueil pourra faire l'objet d'un rejet.

Date et signature :